

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2022-2023-2024

Avis public est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Chertsey, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023, 2024, a été déposé le 16 septembre 2021 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture du bureau.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2022;
- être déposée à l'endroit suivant :

Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, 1^{ère} Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014 de la MRC de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Chertsey ce 21^e jour du mois de septembre 2021.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe